

## Master 1 Actuariat

### Objectifs

L'objectif général de cette formation est **d'acquérir le savoir théorique et méthodologique nécessaire pour occuper un emploi de cadre opérationnel dans les différents métiers liés aux marchés financiers et notamment l'actuariat.**

Elle répond en particulier aux souhaits exprimés au cours des dernières années par la profession financière et par l'Institut des Actuaire.



### L'admission en Master 1 fait l'objet d'une sélection et s'adresse aux publics suivants :

Les titulaires d'un diplôme bac+3, diplôme du CNAM, licence universitaire, ou diplôme de même niveau, homologué ou reconnu équivalent, dans un domaine de formation compatible avec l'actuariat et disposant d'une expérience professionnelle de 2 années au terme du Master  
Les personnes justifiant d'un niveau de formation bac+3 et d'une expérience professionnelle dans un domaine de formation compatible avec l'Actuariat  
Les titulaires d'un diplôme d'une école de commerce, d'une MSTCF, d'une MSG, de DECF avec une formation mathématique complémentaire  
Il est prévu la possibilité de validation d'étude ou de validation d'acquis de l'expérience pour réduire la durée du parcours normal de 120 crédits.

### [Présentation des UE d'Actuariat de niveau M1 et conseils pédagogiques](#)

Cependant il est possible de ne s'inscrire qu'à certaines UE, si l'objectif recherché n'est pas d'obtenir le Master 1.

Le M1 spécialité Actuariat est partiellement commun avec d'autres Masters d'économie et de finances du Cnam.





## Inscriptions

Les **inscriptions** aux unités d'enseignement à la **carte** se font directement en ligne sur le site : [CNAM-Paris-M'inscrire](#)

Pour les auditeurs admis en Master 1, les inscriptions se font également sur le site : [CNAM-Paris-M'inscrire](#). La procédure d'inscription est adressée avec la réponse du jury. Le rattachement au Master 1 sera ensuite effectué par l'EPN09/EFAB. (département Economie, Finance, Assurance, Banque du CNAM)

### Pour l'année universitaire 2023-2024:

--> inscriptions UE **annuelles et semestre 1** : du 26 juin 2023 au 27 octobre 2023

--> Inscriptions UE du **second semestre** : du 26 juin 2023 au 15 mars 2023

### Coût des enseignements et modalités de paiement :

[Modalités de paiement](#)

[Coût des enseignements en tarifs individuels](#)

[Coût des enseignements en tarifs tiers- financeurs](#)

[Procédures des inscriptions financées par un tiers payeur](#)

## Programme du Master 1 (prévu pour être suivi sur 2 ans)

Il est indispensable de suivre les cours d'actuariat (ACT) pour pouvoir postuler au master 2 spécialité "Actuariat".

Code UE	Intitulé	Crédits ECTS : 60
	<b>UE OBLIGATOIRES</b>	<b>pour un total de 25 ECTS</b>
<b>ACT104</b>	<a href="#">Mathématiques actuarielles fondamentales de l'assurance non vie</a> (40h de cours)	5 ECTS
<b>ACT102</b>	<a href="#">Mathématiques actuarielles fondamentales de l'assurance vie</a> (40h de cours)	6 ECTS

GFN105	<u>Décisions financières à long terme et évaluation des actifs financiers</u>	6 ECTS
ANGLAIS	Une UE d'anglais obligatoire à choisir parmi les 2 suivantes :  <b>ANG200</b> : Parcours d'apprentissage personnalisé en anglais <b>ANG330</b> : Anglais professionnel	6 ECTS
	<b>CHOISIR ENTRE ACT106 OU GFN133/134</b>	<b>pour un total de 8 ou 12 ECTS</b>
ACT106	<u>Mathématiques financières</u> (Recommandé en actuariat - 60h de cours)	8 ECTS
GFN133	<u>Pratique des taux d'intérêt et produits monétaires et obligataires</u>	6 ECTS
GFN134	<u>Actions, gestion des portefeuilles et produits dérivés</u>	6 ECTS
	<b>Une paire d'UE à choisir entre ACT103/ACT107 et GFN213/MVA113 (GFN213/MVA113 sont substituables par STA103/STA104 selon les profils)</b>	<b>pour un total de 12 ou 14 ECTS</b>
ACT103	<u>Principes généraux du droit et des techniques d'assurance</u> (Recommandé en actuariat - 60h de cours)	8 ECTS
ACT107	<u>Les états financiers des compagnies d'assurance</u> (recommandé en actuariat)	6 ECTS
GFN213	<u>Probabilité et statistiques pour la finance</u>	6 ECTS
MVA113	<u>Méthodes mathématiques pour la finance et l'économie</u>	6 ECTS
	<b>EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE OU STAGE</b> Une expérience professionnelle impliquant capacités, savoir-faire et pratique dans le domaine de l'actuariat, l'assurance ou la finance quantitative.	<b>17 ECTS</b>



[voir la description complète du master en Actuariat](#)